

QUESTION AND ANSWER

RFSO 1000168668 and 1000169207

QUESTION 1:

Can a firm that receives a standing offer (SOA) for one region be called-up for work originating from another region? For example, if the Calgary LMRB office requires file review at Library and Archives Canada in Ottawa, can it only call-up firms with SOAs for the Calgary Region, or could it call-up an NCR-based firm holding a SOA for the NCR Region?

ANSWER 1:

Efforts are made to, wherever possible, reduce or eliminate any contractor travel expenses. Call-ups would be assigned typically based on where the majority of the work for a project would need to be done.

QUESTION ET RÉPONSE

DOC 1000168668 et 1000169207

QUESTION 1

Une entreprise qui reçoit une offre à commandes pour une région peut-elle être sollicitée pour une commande subséquente dans une autre région? Par exemple, si le bureau de la Direction générale de la gestion et du règlement des litiges à Calgary a besoin d'un examen de dossiers à Bibliothèque et Archives Canada à Ottawa, doit-il faire appel seulement aux entreprises détenant des conventions d'offres à commandes (COC) pour la région de Calgary, ou peut-il faire affaire avec une entreprise de la région de la capitale nationale (RCN) détenant une COC pour la région de la RCN?

RÉPONSE 1

Des efforts sont déployés dans la mesure du possible pour réduire ou éliminer les dépenses relatives aux déplacements des entrepreneurs. Les commandes subséquentes sont généralement attribuées dans la région où la majeure partie des travaux d'un projet doivent se dérouler.